

Recours au Règlement

faire non pas de brèves remarques, mais de très longs discours. Lorsqu'ils ont pris la parole, d'après moi, et je vous demande conseil à ce sujet, ils ont dénigré tous les députés, et plus particulièrement ceux de mon parti.

Il est intéressant de constater que, lorsque le vice-premier ministre a fait ce très important rappel au Règlement et qu'il a parlé de certains commentaires d'un des représentants de l'autre Chambre, que je n'ai pas entendus, de constater, dis-je, que ni lui ni le premier ministre, ni à la Chambre ni à l'extérieur, ne se sont empressés de défendre Sa Majesté la reine, tandis que les députés d'arrière-ban renonçaient à leur allégeance à la reine. Où était le vice-premier ministre? Comment peut-il justifier une telle hypocrisie, une telle duplicité. . .

M. le Président: Le député de Cape Breton—Richmond—Est a fait une remarque. Il ne s'agit ni d'un rappel au Règlement ni d'une question de privilège, mais d'une remarque.

M. Dingwall: Je voudrais que la présidence m'éclaire sur le point suivant: pourquoi les députés d'en face, notamment le très honorable premier ministre et le vice-premier ministre, semblent-ils pouvoir parler sans restrictions pour faire non seulement quelques observations, mais aussi de vrais discours, et pour sermonner les députés qui siègent de ce côté-ci et de côté-là, tandis que nous n'avons pas la même liberté pour répondre aux arguments les plus trompeurs qu'on ait jamais entendus?

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier a pris la parole très longtemps au nom du Parti libéral.

La députée de Hamilton—Est invoque le Règlement.

Mme Sheila Copps (Hamilton—Est): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président.

Le premier ministre, en exposant à la Chambre sa stratégie pour sauver une TPS mal en point, a laissé entendre que je reprochais au vice-premier ministre d'avoir parlé de quelque chose, au sujet de la reine, en s'exprimant en anglais. Il a alors fait mine d'être scandalisé et improvisé un magnifique discours disant qu'on est canadien, peu importe quelle langue on parle. Il a ainsi donné l'impression que je croyais qu'une langue valait mieux que l'autre.

[Français]

J'aimerais, monsieur le Président, préciser que ce que j'ai trouvé difficile avec le point de vue du premier ministre, c'est qu'il était très prêt à se rapprocher très étroitement de la reine, dans la langue anglaise, mais qu'il n'était pas prêt à faire la même chose dans la langue française.

Alors, ce n'est pas une question de la langue parlée, mais c'est une question de. . .

M. le Président: Peut-être que l'honorable députée a une plainte, mais il s'agit là clairement d'une question de débat.

S'il y a une question de privilège, il est très difficile pour moi de trouver le point de privilège lors d'un tel échange.

[Traduction]

M. John Nunziata (York—Sud—Weston): Monsieur le Président, selon moi, le vice-premier ministre et le premier ministre abusent du Règlement de la Chambre au détriment des députés et ce, à de basses fins politiques.

Hier, durant la période des questions, mon collègue, le député de York—Centre, a entrepris de faire une déclaration au sujet du sénateur Pat Carney ou plus précisément de ce qu'elle avait dit de l'un de ses collègues, le sénateur Con DiNino. Avant d'être en mesure de terminer son intervention. . .

M. le Président: Il est vrai que j'ai interrompu le député et qu'il y a eu un échange par la suite. Ainsi, si le député soulève l'incident en question dans le cadre de la question de privilège ou d'un rappel au Règlement, je dois alors peut-être entendre ce qu'il a à dire. Cependant, il me semble que la question a été réglée, et j'ai signalé que j'avais peut-être interrompu le député plus rapidement que je n'aurais dû le faire. Nous nous en tiendrons là. Je crois sincèrement que, autrement, on ne ferait que présenter à nouveau des arguments tendant à déterminer si, oui ou non, le Président a commis une erreur. Si c'est le cas, eh bien soit. Je ne peux pas revenir là-dessus, mais je ne crois pas qu'il convienne de soulever cette question à nouveau aujourd'hui.

Pour ce qui est de ce qui s'est produit cet après-midi, j'ai essayé d'être très clair. On peut se lancer dans un débat au sujet de la question, ce qui soulèvera évidemment bien des discussions, mais ce qui s'est vraiment passé, c'est qu'on a demandé le consentement de la Chambre pour présenter une motion et que ce consentement a été refusé. C'est là la situation sur le plan de la procédure et j'ai essayé d'être le plus impartial possible.